



Vente caduc ou non ??????????

Par **mel**, le **23/05/2012** à **19:28**

Bonjour, nous avons acheté un bien immobilier en décembre 2010. Ce bien est un ancien sous sol transformé en habitation, il est sous le niveau du sol sur l'arrière ainsi que sur l'avant mais l'avant est muni de fenêtre. Nous avons eu un dégât des eaux en mars 2012 suite au forte chute de neige; un expert est venu il a rendu son rapport, "catastrophe naturelle" donc selon mon assurance aucune indemnisation est ce normal? Il a par ailleurs préciser que la maison n'était pas habitable en l'état due au manque de luminosité; rapport oral mais pour l'instant pas encore de courrier officiel. Que dois je faire? Dois je attaquer en justice les vendeurs du bien? Dois je retourner voir mon notaire pour qu'il examine le problème? Merci pour l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête. Cordialement